

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**10 JANVIER 2011  
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 janvier 2011, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est également présent : M. Sébastien Roy, *directeur général et greffier adjoint*

MOMENT DE RÉFLEXION

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Rémunération des élus

*Fin de la première période de questions des contribuables.*

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et greffier adjoint, M. Sébastien Roy, fait **dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires** des membres du conseil, soit de monsieur le maire Martin Damphousse, mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin.

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2011-001 Approbation procès-verbal, séance générale du 6 décembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 décembre 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2011-002      Approbation procès-verbal, séance spéciale budget et PTI  
6 décembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale sur le budget et le programme triennal d'immobilisations tenue le 6 décembre 2010 soit approuvé tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2011-003      Approbation procès-verbal, séance spéciale 13 décembre 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 décembre 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2011-004      Approbation des comptes, décembre 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de décembre 2010 :

<b>Fonds d'administration :</b>	3 741 205,21 \$
<i>(chèques 14713 à 15021 et paiements électroniques)</i>	
<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	1 211 050,88 \$
<i>(chèques 1488 à 1490, 1492 à 1500, 1503 à 1510)</i>	
<b>Fonds de roulement :</b>	9 404,75 \$
<i>(chèques 1491, 1501, 1502)</i>	
<b>Fonds de réserve Parcs et Terrains de jeux :</b>	1 694,22 \$
<i>(Chèque 1487)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 2158*

Adoptée.

**RÈGLEMENTS ET DÉROGATIONS MINEURES**

**A-2011-01      Avis de motion - Règlement 755 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2011**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 755 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2011.

**A-2011-02 Avis de motion – Règlement 465-3 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, afin de réduire le nombre de membres constituant le quorum et modifier la durée du mandat de l'ensemble des membres**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 465-3 modifiant le règlement numéro 465 concernant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin de réduire le nombre de membres constituant le quorum et modifier la durée du mandat de l'ensemble des membres.

**A-2011-03 Avis de motion – Règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723.

**2011-005 Adoption – Projet de règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723.

Adoptée.

**2011-006 Adoption – Règlement 534-27 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues d'Youville et Massue**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-27 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues d'Youville et Massue.

Adoptée.

**2011-007 Adoption – Règlement 707-7 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes d’affichage applicables aux enseignes comportant un message variable dans les zones C-527, C-445 et C-476**

Attendu qu’aucune personne intéressée n’ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-7 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes d’affichage applicables aux enseignes comportant un message variable dans les zones C-527, C-455 et C-476.

Adoptée.

**2011-008 Adoption – Règlement 711-2 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier la liste des documents exigés pour l’abattage d’arbres dans un boisé situé en zone agricole et afin de limiter à certains travaux l’obligation de créer un lot distinct**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-2 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier la liste des documents exigés pour l’abattage d’arbres dans un boisé situé en zone agricole et afin de limiter à certains travaux l’obligation de créer un lot distinct.

Adoptée.

**2011-009 Adoption – Règlement 753 déléguant au directeur général le pouvoir de nommer les membres des comités de sélection chargés d’analyser les soumissions de services professionnels**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 753 déléguant au directeur général le pouvoir de nommer les membres des comités de sélection chargés d’analyser les soumissions de services professionnels.

Adoptée.

**2011-010      Emprunt temporaire, Caisse centrale Desjardins,  
Règlement 746 (bibliothèque)**

Considérant que le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 8 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.*

**2011-011      Dérogation mineure n° 1059-92-2050, 2222, rue Racicot,  
Réduction marges avant et latérale**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la régularisation des marges avant et latérale de l'immeuble ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.10-12-73, adoptée le 10 novembre 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter, sous réserve, ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 22 décembre 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° DM 1059-92-2050 à l'effet de réduire la marge avant minimale du vestibule du bâtiment principal à 4,8 m ainsi que la marge entre le bâtiment abritant un spa et la ligne latérale à 1,1 m de l'immeuble sis au 2222, rue Racicot, le tout tel qu'illustré au plan de M. Mario Dumont, arpenteur-géomètre (minutes 2206 – 28 octobre 2010), sous réserve des conditions énumérées à la résolution CCUE 10-12-73.

Le terrain porte le numéro de lot 75-17 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-423.

Adoptée.

## CONTRATS

### **2011-012 Reliure de documents 2011 Service de la bibliothèque Adjudication du contrat : Reliure O’Fodo**

Considérant l’appel d’offres sur invitation pour la reliure de documents pour le Service de la bibliothèque en 2011;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 4 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure O’Fodo* de Mansonville, datée du 15 décembre 2010, pour effectuer la reliure de documents au service de la bibliothèque. Cette dépense s’effectuera sur la base des prix unitaires figurant au formulaire de soumission pour un montant n’excédant pas 35 942,25 \$, plus taxes, jusqu’à concurrence des sommes budgétées pour 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2155*

Adoptée.

### **2011-013 Contrat « Planification, organisation, coordination et animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties et service de garde » Reconduction 2011 - AES**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 4 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’accepter la proposition de la firme AES, une division de GVL inc., de se prévaloir de son année d’option pour la planification, l’organisation et coordination et l’animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties et service de garde, pour la saison estivale 2011, pour un montant maximum de 152 000 \$.

*Certificat de la trésorière numéro 2156*

Adoptée.

### **2011-014 Entretien du réseau d’éclairage public – Reconduction du contrat 2011 Groupe DR Électrique inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 4 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2011 avec le *Groupe DR Électrique inc.* de Varennes, pour un montant total n'excédant pas 35 457,45 \$, plus taxes, le tout selon l'option de reconduction, pour l'année 2011, de sa soumission du 4 janvier 2010.

*Certificat de la trésorière numéro 2159*

Adoptée.

**2011-015 Location, Heures de glace pour la portion 2011 de la saison 2010-2011**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 4 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion 2011 de la saison 2010-2011, comme suit :

- A. Centre Gilles Chabot, Boucherville, pour un montant de 13 536 \$, plus taxes ;
- B. Centre sportif régional de Contrecoeur, pour un montant de 47 715 \$, plus taxes ;
- C. Aréna Chénier-Sogep, pour un montant de 17 600 \$, plus taxes.

Le conseil autorise Mme Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer tout document donnant effet aux présentes.

*Certificats de la trésorière numéros 2152 et 2153*

Adoptée.

**2011-016 Entretien et soutien – Logiciels informatique  
Adjudication du contrat 2011 : PG Solutions**

Considérant le rapport de recommandation du Directeur général en date du 21 décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions* de Rimouski l'entretien et le soutien de logiciels pour l'année 2011, pour un montant de 25 150 \$, plus taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2157*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2011-017 Programme de vérification des avertisseurs de fumée - Adoption

ATTENDU l'adoption de la *Loi sur la sécurité incendie*, en juin 2000;

ATTENDU l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui oblige les MRC à établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre ces objectifs en intégrant leurs plans de mise en œuvre;

ATTENDU l'adoption par la MRC de Lajemmerais du schéma de couverture de risques, le 12 mars 2009;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2008-054 par le conseil municipal, laquelle adopte le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un programme de vérification des avertisseurs de fumée de tous les établissements à risque faible se retrouve dans les plans de mise en œuvre de toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie permanent de la MRC a accepté le programme de vérification des avertisseurs de fumée, tel que rédigé par le comité régional de prévention, et qu'il en recommande l'adoption;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le programme de vérification des avertisseurs de fumée, tel que proposé par la MRC, afin qu'il serve de programme de base pour la vérification des avertisseurs de fumée sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Adoptée.

### 2011-018 Autorisation - Programme sur la sécurité routière « Opération bon pied, bon œil », Société de l'assurance automobile du Québec et Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT le programme « Opération bon pied, bon œil » mis en place conjointement par la SAAQ et la Régie intermunicipale de police RSL visant à améliorer la sécurité des piétons dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes désire participer à ce programme afin de sensibiliser la population au respect des règles de la circulation, la courtoisie et au partage de la route entre piétons et conducteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des Finances et trésorière, madame Denise Beauchemin, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée et qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

**En conséquence**, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes adhère au programme « Opération bon pied, bon œil » mis en place conjointement par la SAAQ et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

QUE M. Pierre-Guy Dallaire, directeur des communications, soit et est nommé mandataire de la municipalité pour la gestion dudit programme ;

QUE la Ville de Varennes s'engage :

- À réaliser des activités de relations publiques, de sensibilisation et de contrôle policier dans le cadre de cette opération;
- À répéter l'opération pour trois années consécutives;
- À participer au financement des activités de l'opération;
- À s'associer avec des partenaires pour une meilleure couverture dans la population;
- À signer une «Demande d'utilisation » avec la SAAQ pour l'utilisation du visuel de l'opération, comprenant une clause des droits d'auteur;
- À produire un bref bilan annuel de l'opération.

Que M. Pierre-Guy Dallaire, directeur des Communications, soit et est autorisé à signer et compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

**2011-019      Reconduction de l'Entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour les années 2011-2014**

Considérant la volonté de la Ville de Varennes de poursuivre le développement culturel et la mise en valeur de son patrimoine ;

Considérant qu'une aide financière de 30 000\$ peut être accordée par la ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'exercice financier 2010 à 2014, pour le développement culturel de la Ville de Varennes, par le biais du programme *Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le renouvellement de l'entente pour les années 2011 à 2014, visant une aide financière au montant de 30 000 \$, prévue dans le cadre du programme

*Aide aux initiatives de partenariat - entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine ;*

Que la description des objectifs visés par la municipalité soit annexée aux présentes comme annexe A et en fasse partie intégrante ;

Que la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le présent dossier.

Adoptée.

**2011-020      *Embauche – Chef de division, administration*  
*Service de Sécurité incendie : Madame Chantale Decelles***

Considérant la recommandation de la Chef de division, Ressources humaines en date du 21 décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme la nomination de madame Chantale Decelles au poste de *Chef de division – Administration* au Service de Sécurité Incendie, poste cadre à temps complet, à compter de la mi-février 2011, sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de sa date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2011-021      *Mouvement du personnel*  
*Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel***

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2011-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 5 janvier 2011.

Adoptée.

**2011-022      *Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement*  
*Renouvellement de mandats***

Considérant le rapport de recommandation du secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement en date du 4 janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal prolonge, jusqu'au 7 juin 2011, le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, soit pour messieurs Louis Thomas et Christian Lavallée ainsi que madame Christiane Lavallée, afin que tous les membres dudit comité aient une date commune de fin de mandat.

Adoptée.

**2011-023      Demande d'autorisation à la CPTAQ  
Aliénation lot P-228 (3520, rang de Picardie)  
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que le requérant est propriétaire des lots P-228 et P-229 du cadastre de la paroisse de Varennes dans le secteur du rang de Picardie;

Considérant que cette propriété se situe en zone agricole au sens de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ;

Considérant que les privilèges de l'article 101 de la Loi ont été invoqués, en 1988, pour la construction d'une résidence (3510, rang de Picardie) et l'aliénation d'une superficie de terrain de 3000 m<sup>2</sup>;

Considérant que le déclarant conservait un droit résiduel d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup> où se situe la résidence sise au 3520, rang de Picardie;

Considérant que le requérant souhaite maintenant aliéner cette résidence;

Considérant que pour se conformer au règlement de lotissement en vigueur, le terrain visé par l'aliénation devra comporter une superficie d'au moins 3000 m<sup>2</sup>, alors que les privilèges des articles 101 et 103 ne peuvent s'étendre au-delà de 2000 m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture qui en résulte nécessitent une autorisation de la CPTAQ pour la portion de 1000 m<sup>2</sup> excédentaire;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que cette demande a très peu d'incidences sur l'agriculture, comme en fait foi l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot P-228, sur une superficie de 1000 m<sup>2</sup> ;

QUE l'analyse des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* soit jointe en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

**2011-024 Autorisation de signature – Entente de confidentialité  
Développement et implantation d'un projet de valorisation des  
matières organiques par biométhanisation et compostage**

Attendu qu'une entente de confidentialité réciproque doit être signée entre les parties dans le cadre de la mise en place de la SÉMECS pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques putrescibles par procédé de biométhanisation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, *l'Entente de confidentialité réciproque relative au développement et à l'implantation d'un projet de valorisation des matières organiques par biométhanisation et compostage* ; ladite entente est jointe aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Budget 2011
- Signalisation – vitesse dans les secteurs résidentiels
- Réglementation – terres à bois.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 52.

*Le maire,*

*Le directeur général et greffier adjoint,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Sébastien Roy, MBA